

# L'ECHO DES CALANQUES

Regrouper toutes les volontés pour maintenir l'intégralité et assurer la sauvegarde du site classé des Calanques.

Novembre 2010

N°42

## SOMMAIRE

Editorial .....	1	Nos adhérents s'expriment .....	5-6
Une charte pour la pêche de plaisance.....	2	Le Circaète Jean-le-Blanc.....	6
Nagoya :en accord historique.....	3	Les Calanques font leur cinéma .....	7
Un stagiaire à UCL .....	4	A la devanture du libraire.....	7
Les tortues luth .....	4		

## EDITORIAL

Chers amis,

L'été fini, c'est toujours avec grand plaisir que marseillais, randonneurs etc... retrouvent les Calanques et leurs paysages, mais celles-ci, comme l'an dernier après l'incendie de juillet 2009, ont été encore une fois défigurées par le feu. Malgré les surveillances mises en place, le 30 août un incendie se déclarait au nord ouest de La Ciotat..

Le bilan écologique est lourd : près de 200 hectares de pinèdes et garrigues détruits, dont une grande partie dans un site Natura 2000, affectant tant la flore (sabline de Provence, ...) que la faune (lézard ocellé, ...). C'est cette valeur floristique, faunistique et paysagère qui lui a valu d'être inclus dans le cœur du futur Parc National. Ces dégâts sont d'autant plus graves que la périodicité de ces incendies est de plus en plus courte et favorise la croissance de plantes ordinaires au détriment des espèces remarquables. On ne connaît pas les incendiaires....

Ces incendies montrent l'urgence de la création du PN. La participation active aux stratégies mises en œuvre face aux risques d'incendies est fixée dans le projet de charte encore en concertation. Le parc, disposant d'agents permanents, pourra mieux lutter en faisant appliquer la législation déjà existante, comme le débroussaillage; ces agents auront également la mission de sensibiliser le public au milieu, de l'informer sur les gestes et le comportement responsable. Les départs de feu se faisant majoritairement près de l'interface espace urbanisé/espace naturel, le parc pourra également agir sur la gestion et la valorisation des interfaces urbains.

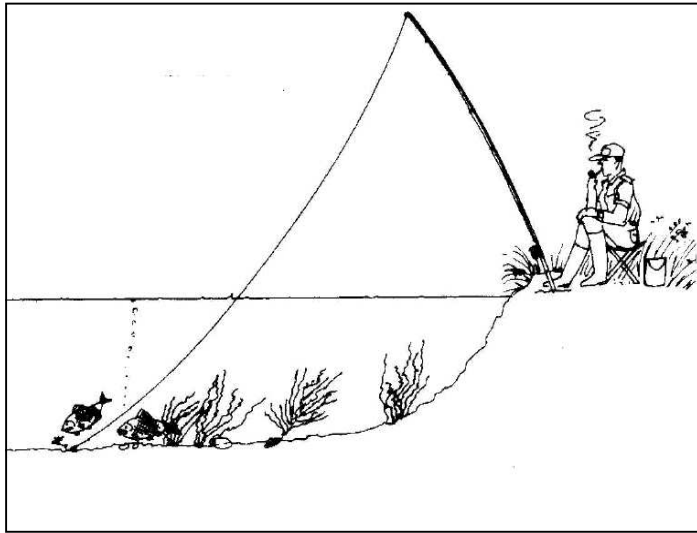
Où en est actuellement le projet parc national ?

Le pré-projet de charte a été présenté et débattu lors de l'assemblée générale du GIP en juin 2010. Cet automne, le pré-projet amendé doit être voté par une prochaine AG, avant d'être présenté au Conseil National de Protection de la Nature (CNPN) et au Conseil Interministériels des Parcs Nationaux (CIPN) qui donneront leur avis. Le projet, éventuellement modifié, sera alors soumis au vote d'une nouvelle Assemblée Générale en janvier 2011. En février-mars 2011, il sera transmis, pour avis, aux personnes morales associées. L'enquête publique devrait avoir lieu en avril-mai et la création en octobre-novembre 2011.

L'enquête publique est une étape importante ; elle durera au moins un mois et demi et il est primordial que vous exprimiez votre point de vue sur le sujet. Il faut vous informer, participer aux décisions concernant la protection de l'environnement. S'exprimer est un devoir indispensable, sinon c'est laisser les autres agir et décider, c'est laisser, seuls, les opposants s'exprimer..

**Madeleine BARBIER-BROSSAT**, présidente

## UNE CHARTE POUR LA PECHE DE PLAISANCE



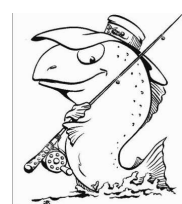
Comme chacun sait, pour pêcher en rivière il faut un permis, alors qu'on pêche en mer sans contrainte, la seule limite pour le plaisancier étant de ne pêcher que la quantité nécessaire pour la consommation familiale et de ne pas vendre le produit de sa pêche.

Il n'existe donc aucun moyen d'informer chaque amateur des pratiques utiles pour préserver durablement la ressource.

Ainsi, par méconnaissance, des poissons, notamment les trop petits, sont prélevés alors qu'ils ne devraient pas l'être, ou bien certains pêcheurs amateurs ne respectent pas une trêve à la saison de la reproduction.

Le journal "le Monde" du 30 juillet 2010 annonce qu'une "charte d'engagements et d'objectifs pour une pêche maritime de loisir éco responsable" a été signée en juillet 2010, entre les ministères de l'agriculture et de l'écologie et les représentants de la fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France. Les pêcheurs plaisanciers seront tenus de se déclarer auprès de l'administration, ce qui permettra de leur faire connaître la réglementation. Le texte reste prudent sur les mesures de gestion de la ressource : tailles minimales, engins de pêche, quotas journaliers... en affirmant simplement qu'elles peuvent évoluer en fonction des informations scientifiques recueillies. Le poisson pêché serait marqué pour éviter sa vente au noir, et les contrôles renforcés. Si, au bout de deux ans, le bilan n'est pas satisfaisant, l'opportunité du permis de pêche en mer pourrait être de nouveau discutée (il existe en Espagne, Irlande ...). L'article explique que "d'années en années, l'effort de pêche nécessaire pour attraper la même quantité de poissons augmente". Or, il a été reconnu que les prélèvements des plaisanciers en atlantique sont au même niveau que ceux des marins-pêcheurs et même que les prises des bars (appelés aussi loups) seraient nettement plus importantes que celles dues aux professionnels. Cet article ne fait pas le bilan en Méditerranée.

Mais, n'en est-il pas de même? On constate que les poissons sont de moins en moins nombreux et qu'il est nécessaire de créer des réserves, havres de paix pour que les poissons puissent se reproduire. Un permis de pêche? Il est difficile de réaliser qu'un enfant avec une canne à pêche puisse contribuer à décimer la mer qui nous paraissait inépuisable. Mais c'est le grand nombre des pêcheurs-plaisanciers qui en est capable, et c'est cette foule qui maintenant se trouve confrontée au dilemme : pêcher mieux, moins, mais durablement, ou .... sinon, à brève échéance, il faudra, faute de poissons, raccrocher ses engins - cannes, palangrottes, palangres, girelliers....



## NAGOYA 2010 - UN ACCORD HISTORIQUE

---



Le 29 octobre 2010, lors de la réunion à Nagoya (Japon) de la Convention des Nations Unies pour la diversité biologique (CCBD), après 12 jours de débats, les représentants de 193 pays sont arrivés à signer un accord positif pour les dix prochaines années, qui doit permettre d'enrayer le déclin de cette nécessaire biodiversité. Notons que l'Afrique a eu un rôle moteur dans cet accord. Trois grandes décisions ont été prises

I) Cet accord, estimant qu'il n'y a pas de développement possible sans la protection de la biodiversité, a permis d'adopter un plan stratégique d'action pour 2020, fixant vingt objectifs afin de stopper la perte de la biodiversité mondiale : dans le domaine terrestre, le principal objectif consiste à augmenter d'ici à 2020 la superficie des terres protégées à 17% de la surface terrestre (13% actuellement) et de la porter à 10% pour la mer (2% actuellement). Parmi les autres objectifs soulignons l'arrêt de la surpêche, la division par deux de la destruction des habitats naturels, la restauration de 15% des habitats dégradés, la réduction progressive des subventions néfastes pour la diversité biologique

II) Pour atteindre ces objectifs, un mécanisme financier a été créé. Les Etats ont accepté d'intégrer la biodiversité dans les comptabilités nationales. Quatre Etats ont annoncé leur engagement financier : le Royaume Uni, le Japon (4 milliards), l'Allemagne et la France. Celle-ci s'engage à porter à 10% le taux de l'aide publique au développement consacrée à la biodiversité. Cette aide publique sera ainsi doublée d'ici à la fin 2012, puis augmentée progressivement pour atteindre 500 millions d'euros par an dès 2014. D'ici 2020 la France aura ainsi consacré 4 milliards d'euros à la préservation de la biodiversité mondiale.

III) Les délégués sont parvenus à dépasser le blocage, irrésolu depuis la signature de la convention signée à Rio en 1992, qui n'était pas encore en vigueur : le protocole va permettre l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages issus de leur utilisation. A cette occasion, Chantal Jouanno a annoncé que la France apporterait une contribution de 1 million d'euros à l'initiative africaine créant un fonds multilatéral soutenant la mise en œuvre de ce protocole.

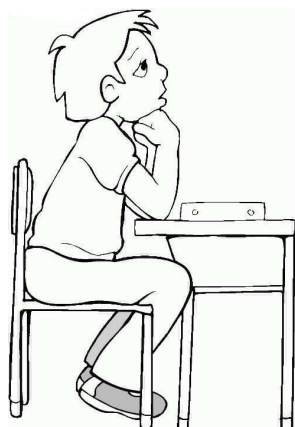
Enfin, la conférence a adopté une décision invitant l'assemblée générale des Nations Unies à créer, au plus vite, un groupe d'experts de la biodiversité (IPBES), dont la France a été à l'origine en 2005. Ce groupe devra éclairer les choix politiques grâce aux expertises scientifiques et pourrait permettre de réunir toutes les données internationales sur la biodiversité et son érosion.

En conclusion, reprenons quelques mots de Chantal Jouanno « La conférence de Nagoya est historique. Les Etats ont fait la démonstration qu'ils étaient capables de faire un pas les uns vers les autres ....un pas pour redonner du souffle à l'environnement, un grand pas pour la préservation de la biodiversité »

Espérons que ces projets (perspectives) seront rapidement suivis de décisions.

## UN STAGIAIRE A L'UCL

---



UCL a accueilli en 2009 et 2010 un étudiant du lycée agricole de Valabre, Mathieu Meyer, préparant son brevet de technicien supérieur. Dans le cadre de cette formation, il devait effectuer un stage personnel, dont le thème devait être axé sur la gestion et la protection d'un espace naturel. Il avait choisi comme sujet « Gestion et protection de la Calanque de Sormiou », en vue de son intégration au cœur du futur Parc National des Calanques.

Particulièrement consciencieux et capable, nous l'avons beaucoup apprécié ; il a fait un excellent mémoire clair et bien construit , soutenu devant le jury en juin 2010 et qui a mérité la note de 15/20.

---

## LES TORTUES LUTH

---

Le 28 août 2010, un pêcheur de Morgiou a retrouvé dans ses filets une tortue luth, morte, accompagnée par une centaine de poissons pilotes qui ont été sortis du filet avec elle et remis à l'eau vivants. C'est extrêmement rare. D'environ 2 mètres de longueur et 1m60 de largeur, cette tortue pesait plus de 200kg; sa corpulence ne correspondait pas à un spécimen adulte, car les tortues Luth sont les plus grosses tortues marines au monde et peuvent atteindre une longueur de 2,70m et un poids allant de 500kg à plus de 800kg . Leur dos est dépourvu de carapace osseuse, mais est seulement protégé par des centaines de petites plaques osseuses indépendantes que recouvre une peau lisse, épaisse, à consistance de cuir, de couleur bleu foncé, ornée de taches claires. La longévité exacte de la tortue Luth n'est pas connue ; elle vivrait environ une cinquantaine d'années; son plat favori est constitué de Méduses, mais elle se nourrit également d'algues, d'oursins, etc...



La migration de cette tortue n'est pas complètement élucidée. Elle séjourne dans les eaux tropicales pendant la période de ponte et remonte ensuite vers les eaux polaires. La plage des Hattes, en Guyane française, est considérée comme la plus importante. Elle peut pondre, en plusieurs fois, jusqu'à 1000 œufs au cours de la saison, dont l'incubation varie entre 60 et 70 jours.

C'est la dernière représentante de la famille des *Dermochelyidae*, dont toutes les autres espèces ont disparu à l'ère tertiaire. Sa survie aujourd'hui est gravement menacée par la multiplication des filets de pêche, la pollution, spécialement celle des sacs en plastique, et le tourisme, car de plus en plus de sites de ponte sont transformés en plages aménagées ; le braconnage est un autre danger, sa peau pouvant être utilisée pour fabriquer des bijoux. Dans le monde, leur nombre est passé de 115 000 femelles en 1980 à moins de 30 000 en 1996 et le nombre de ponte de 40 000 en 1987 à 15 000 en 1997.

La tortue Luth figure sur la liste rouge 2009 de l'UICN des espèces en voie de disparition, comme « en danger critique d'extinction ». Depuis 2007, les tortues marines menacées font l'objet de programmes d'études et de conservation en Guyane et au Surinam. Le projet CARET2, coordonné par WWF, vise à renforcer la protection et la valorisation des tortues Luth, olivâtres et vertes, menacées selon la liste rouge de l'UICN.

On ne sait pas si la tortue pêchée est morte noyée ou heurtée par un bateau ; elle a été remise pour autopsie au muséum d'histoire Naturelle d'Aix-en-Provence afin de connaître les causes de sa mort.

## NOS ADHERENTS S'EXPRIMENT ...

### LE DOCTEUR POUCEL, LE NATURISME ET LES CALANQUES

**Il faut d'abord clarifier ce que l'on entend par *naturisme*. Les médias présentant volontiers comme « naturistes » les exhibitionnistes sexuels de Cap d'Agde ou les bains de mousse collectifs de quelques boîtes de nuit et lieux branchés.**

**On présente aussi à tort comme du « naturisme » les bains de minuit agités de quelques stars, personnalités people ou fêtards divers.**

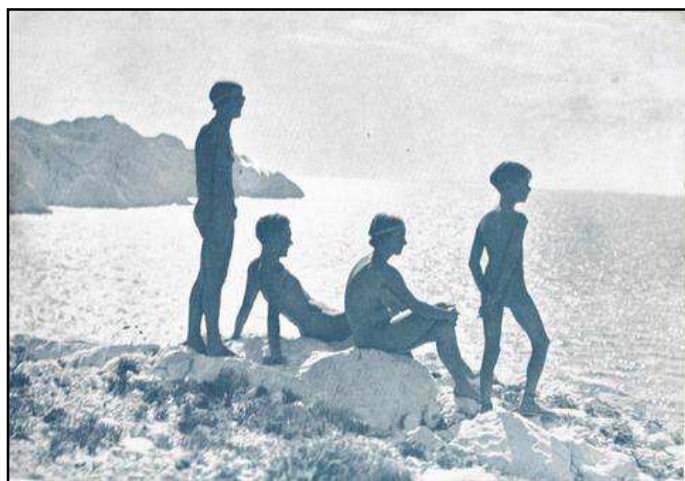
**Le naturisme réserve ce qui est sexuel au domaine exclusif de l'intimité de la vie privée. Il est souvent familial (pour le plus grand bien psychologique des enfants) et porteur de valeurs éthiques fortes : respect d'autrui, très grande attention portée à l'hygiène, protection de la Nature.**

Dans nos calanques et sur nos îles marseillaises (Frioul, Riou), c'est à partir de 1929 que des Marseillais et des habitants du département, quelques-uns spontanément et beaucoup d'autres sous l'impulsion d'un médecin et hygiéniste marseillais, le Docteur Joseph Poucel (conférences à partir de 1927 environ, *Le Naturisme et la Vie*, 1933) ont constitué çà et là des groupes de baigneurs et baigneuses qui étaient nus de façon très naturelle.

#### Qui étaient ces naturistes ?

une partie venait des randonneurs habitués du massif, dont certains étaient membres de la Société des Excursionnistes Marseillais ; une partie venait des grimpeurs appartenant soit aux « Excurs » soit au Club Alpin ; des adhérents de l'Association des naturistes de Provence (disparue) présidée par l'excellent santonnier marseillais Fize ; des plongeurs qui se séchaient au soleil sans s'encombrer d'un maillot mouillé, et après 1945 des chasseurs sous-marins munis des équipements sommaires de l'époque (la pêche au harpon étant alors synonyme de retour à la nature façon polynésienne).

Il y avait aussi quelques personnes qui soignaient par le bronzage intégral des atteintes osseuses ou des problèmes de peau, souvent avec succès.



***Fin d'une belle journée naturiste familiale dans les calanques (années trente, photo recueillie par Bruno Saurez, adhérent UCL).***

#### Quels lieux des calanques les naturistes fréquentaient-ils ?

La dalle de La Lèque, près de l'Œil de verre, accueillait chaque fin de semaine une trentaine de fidèles aux beaux jours, une dizaine pendant les mois froids. En l'absence à l'époque du campus de Luminy et des pistes carrossables, il fallait près de trois heures de marche pour y accéder. Au plus chaud de l'été, une petite source karstique sous-marine d'eau douce immuablement à 12 degrés fournissait une agréable glacière pour les boissons.

Sugiton et les exactement nommées Pierres Tombées (plagette présentée souvent par erreur comme LA plage naturiste des calanques) avaient un petit groupe d'habités.

D'autres habitués aussi à En-Vau, à Port-Pin et sur le promontoire de la Pointe Cacau.

A la porte des Calanques le Mont-Rose (aujourd'hui partiellement devenu un lieu non naturiste de drague) recevait une dizaine de baigneurs sans maillot.

L'île de Riou avait ses « abonnés », voileux venus avec leur bateau, ou piétons amenés par des barques de pêche des Goudes et des Calanques.

.../...



.../...

Le **Dr Poucel** marchait d'un bon pas et participa souvent sur des jambes restées solides même l'âge venu, à l'un des beaux « événements » des Excursionnistes Marseillais : le Critérium annuel des Calanques, randonnée pédestre de Cassis à Marseille par le Sentier de la Douane qui longe le littoral, événement toujours bien vivant aujourd'hui avec plus de 500 participants (le départ se faisant maintenant, au choix, de Luminy ou Port-Miou, avec une variante par l'intérieur du massif).

**Christian GUILLAUME**, adhérent UCL.

*Les informations contenues dans ce texte proviennent du fait que l'auteur a bien connu le Dr Poucel, ami de sa famille, disparu en 1970, ainsi que plusieurs naturalistes de la première heure qui étaient encore présents dans les calanques en 1947, année où à l'âge de 14 ans l'auteur s'est joint à eux*

## LE CIRCAËTE JEAN-LE-BLANC



Le Circaète Jean-le-Blanc (*Circaetus gallicus*) est un oiseau de la famille des Accipitridés. Il a la particularité d'être le seul rapace à avoir un régime alimentaire strictement reptilophage. En effet, il se nourrit essentiellement de reptiles et de lézards. Cette sélection alimentaire fait que le Circaète est une espèce spécialisée qui est sensible aux variations du milieu qui pourraient affecter les reptiles.

A l'échelle nationale, le Circaète est considéré comme une espèce rare mais il ne semble pas être en danger. Pourtant, au niveau régional, les effectifs de cette espèce ont régressé à cause

de la fermeture des milieux liée essentiellement à la déprise agricole (abandon des terres cultivables) et de l'aménagement du territoire.

Dans le massif des Calanques, un couple fréquente chaque année les différents espaces de ce territoire. La zone de nidification semble se situer au niveau de Carpiagne mais son emplacement exact demeure inconnu.

En revanche, ce rapace a été observé quotidiennement durant tout le mois de mai 2009 dans la Calanque de la Palée (proche de Sormiou). Il la survolait pendant de longues minutes en quête de nourriture.

Pour trouver des proies, il se positionne en vol stationnaire et observe son environnement. S'il ne voit rien, il se remet en mouvement en planant au dessus des falaises.

Ce rapace paraît se plaire dans cette zone puisqu'il a été réobservé en avril 2010. En effet, cet endroit est peu fréquenté et toutes les conditions sont réunies pour satisfaire les exigences écologiques de cette espèce. C'est une bonne nouvelle pour la pérennité de la biodiversité dans les Calanques.

**Mathieu MEYER**



## LES CALANQUES FONT LEUR CINEMA

---

Lors de la 37<sup>ème</sup> édition du Festival mondial de l'image sous-marine qui a eu lieu à Marseille du 29 au 31 octobre 2010, le court-métrage de 16 minutes « vers le Parc National des Calanques » a été projeté. Ce film, réalisé par Florent Cadé à la demande du GIP, a décroché le prix « information actualité ». C'est une très belle et fort intéressante présentation de l'espace naturel des Calanques et du projet du futur parc qui doit en assurer la protection. Vous pouvez retrouver ce film sur le site Internet du GIP : [www.gipcalanques.fr](http://www.gipcalanques.fr).



## A LA DEVANTURE DU LIBRAIRE

---



**"Les calanques de Marseille à Cassis"** de Claire Delbos - photos de Sébastien Delacrose - Edition beaux livres dé clics. *Le présent ouvrage se veut un hommage à ce richissime patrimoine culturel et naturel.*

**"Les Calanques un monde à part"** de Patrick Guzik - Edition équinoxe, impression du sud. *La présence quotidienne de l'auteur et sa sensibilité lui permettent de faire découvrir les endroits les plus secrets de ce paysage sans pareil de ce côté du monde.*

## ADHEREZ - FAITES ADHERER VOS AMIS

*Ce sont les cotisations qui permettent à UCL de mener à bien la mission qu'elle s'est donnée et que vous lui confiez : protéger le massif des Calanques contre toute dégradation.*

Je soussigné(e) :-----

Demeurant :-----

Téléphone :----- Portable :-----

Adresse e-mail :-----

Renouvelle ma cotisation pour 2011

Adulte	: à partir de	15 €	Membre donateur	: à partir de	20 €
Couple	: à partir de	25 €	Association	: à partir de	35 €
Mineur, Etudiant	: à partir de	5 €	Parrainage	: à partir de	20 €

*Ce bulletin et le montant de la cotisation sont à faire parvenir à :  
Union Calanques Littoral -5, avenue des Chutes Lavie - 13004 Marseille.*



## A CEUX QUI CHANGENT D'ADRESSE

**Si vous déménagez, pour continuer à recevoir votre journal, n'oubliez pas de nous communiquer votre nouvelle adresse ainsi que vos e-mails**



**L'Echo des Calanques est édité par l'association Union Calanques Littoral.**

5, avenue des chutes Lavie - 13004 Marseille - [ucl.association@free.fr](mailto:ucl.association@free.fr)

N° ISSN: 1251-.3741

Directeur de la publication : Madeleine Barbier-Brossat,

Imprimé par nos soins avec la participation de Geneviève Aprosi, Mireille Crillon, Renée Dubout, Claude Thomas du Conseil Scientifique du GIP.

Avec le soutien financier du Conseil Général :

